

Direction de la Construction
et du Patrimoine

Direction Départementale des
Territoires
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 Beauvais Cedex

Senlis, le **25 MARS 2016**

N/Réf. : DJ/GA/16-015

Affaire suivie par Gwenaëlle Audoux
☎ : 03.44.63.77.21.

E-mail : gwenaelle.audoux@sanef.com

Objet : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi) de la Communauté de
Communes du Pays de Bray, et révision du Plan
d'Occupation des Sols (POS) de la commune
d'Abbecourt.

À l'attention de Madame Christine Poirié

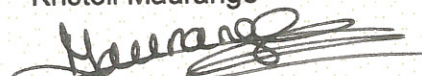
Madame,

Faisant suite à vos courriers du 26 février 2016, je vous informe que les communes de Blacourt, Le Coudray-Saint-Germer, Cuigy-en-Bray, Espaubourg, Flavacourt, Hodenc-en-Bray, Labosse, La Chapelle-aux-Pots, Lalandelle, Lalande-en-Son, Lhéraule, Ons-en-Bray, Puisieux-en-Bray, Saint-Aubin-en-Bray, Saint-Germer-de-Fly, Saint-Pierre-es-Champs, Sérifontaine, Talmontiers, Le Vaumain, Le Vauroux, Villebray, Villers-Saint-Barthélémy et Villers-sur-Auchy, faisant partie de la Communauté de Communes du Pays de Bray, ainsi que la commune d'Abbecourt, toutes situées dans le département de l'Oise ne sont pas traversées par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Pays de Bray pour l'ensemble des communes précitées ni en ce qui concerne la révision du POS de la commune d'Abbecourt.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Kristell Maurange



Responsable Foncier